

Entreposage et manutention

Les produits SerenyStone^{MC} doivent être manipulés avec soin pour ne pas les endommager. Ils doivent être entreposés à plat dans un endroit où la chaleur ne sera pas excessive, à l'abri de la lumière directe du soleil afin d'éviter toute déformation. Il est préférable d'acclimater les revêtements douze (12) heures avant l'installation. Veuillez vous référer au guide d'installation pour plus d'information.

Garantie limitée de 20 ans

Groupe Plastika garantit ses produits de revêtement SerenyStone^{MC} contre tout défaut de fabrication et de main-d'œuvre pour une période de vingt (20) ans à compter de la date d'achat. Cette garantie décroissante suit le tableau de couverture ci-dessous :

Nombre d'années depuis la date d'achat	Couverture de Groupe Plastika	Responsabilité de l'acheteur original
1	100%	0%
2	100%	0%
3	95%	5%
4	95%	5%
5	90%	10%
6	75%	25%
7	70%	30%
8	65%	35%
9	50%	50%
10	45%	55%
11	35%	65%
12	35%	65%
13	30%	70%
14	30%	70%
15	25%	75%
16	20%	80%
17	15%	85%
18	15%	85%
19	10%	90%
20	5%	95%

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux dommages causés par un mauvais usage, une mauvaise manutention, une mauvaise installation ou l'usage normal. Groupe Plastika garantit ses produits de revêtement SerenyStone^{MC} contre l'écaillage, la corrosion, la rouille, la pourriture ou la décoloration excessive. Cette garantie limitée s'applique uniquement si l'entreposage, l'installation et l'utilisation des produits est faite selon les instructions d'installation, de manutention et d'entreposage recommandées, dans des conditions normales, à défaut de quoi cette garantie limitée sera réputée nulle et non-avenue. Ces instructions sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.groupeplastika.com.

Les produits doivent être installés conformément à tous les codes du bâtiment adoptés par les gouvernements fédéral, provinciaux, locaux ou municipaux ou par les autorités gouvernementales et applicables à l'installation des produits. Les produits de revêtement SerenyStone^{MC} sont destinés à être utilisés comme revêtement extérieur. Ils sont conçus pour des fins de revêtement mural seulement et ne doivent pas être utilisés comme pavés ou soumis à la circulation piétonnière. Les produits SerenyStone^{MC} ne contribuent pas à la capacité structurelle du substrat sur lequel ils sont appliqués. Les produits SerenyStone^{MC} ne doivent pas être utilisés sous l'eau. Il faut éviter de les installer à des endroits où ils seront soumis à toute forme d'abrasion ou contacts répétés tels que ceux provenant de tondeuses à gazon et coupe-bordures. Cette garantie limitée est uniquement en faveur de l'acheteur original.

Exclusions de la garantie

La garantie ne couvre pas ce qui suit :

- Dommage dû à la manutention ou au transport
- Dommage dû à une mauvaise installation
- Accumulation de moisissures
- Vandalisme
- Dommage dû aux animaux, oiseaux, etc.
- Dommage dû à la pollution de l'air
- Dommage dû à l'usage de produits nettoyants corrosifs ou nocifs
- Altération ou modification du produit (peinturé, modifié ou autres)
- Feu
- Phénomène météorologique (tempête, foudre, tornade, tremblement de terre ou autres)
- Dommage dû à un impact
- Produit réparé sans le consentement de Groupe Plastika
- Décoloration du produit dû à une érosion normale et les intempéries
- Dommage dû au changement ou bris de la structure du bâtiment
- Déformation due à l'exposition à des sources de chaleur excessive
- Mauvais entretien du produit
- Rétrécissement et espacement entre les panneaux ou accessoires

L'acheteur original et les installateurs doivent inspecter chaque pièce avant leur installation. Ceux-ci renoncent aux défauts (incluant les erreurs de dimensions) qui auraient pu être découverts par une inspection raisonnable avant l'installation. Les bris de transport devront être signalés au transporteur lors de la réception de la marchandise. **Cette garantie sera réputée NULLE ET NON-AVENUE si l'adhésif PL PREMIUM n'est pas utilisé à l'installation des pièces.** L'utilisation de l'adhésif est essentielle à l'installation des produits de polyuréthane. Cette précaution sert à diminuer l'effet d'expansion et de contraction sur le produit.

Toute réclamation faite en vertu de cette garantie limitée, et respectant ses conditions, doit être faite au plus tard 30 jours après la découverte du défaut de fabrication. Groupe Plastika se réserve le droit d'inspecter les produits défectueux sur les lieux d'installation ou de demander à l'acheteur original de retourner les pièces, ports pré-payés, pour inspection à l'adresse suivante : Groupe Plastika inc., 400 ch. de la Cité-des-Jeunes, C.P. 300, St-Clet, Québec, J0P 1S0. Groupe Plastika déterminera ensuite, à sa discrétion, si les pièces sont défectueuses ou non. Groupe Plastika s'engage à réparer ou, selon le cas, remplacer les pièces défectueuses. Si le produit original est discontinué durant la période de garantie, Groupe Plastika peut remplacer le produit défectueux par un autre produit semblable et comparable de qualité ou de valeur équivalente, au choix de Groupe Plastika. La responsabilité de Groupe Plastika est limitée au remplacement ou à la réparation d'un produit prouvé défectueux et n'inclut pas la main-d'œuvre, les frais de transport, les dommages ou autres frais de toutes sortes encourus en rapport avec l'achat ou l'utilisation de ces produits.

Suite à la livraison et l'acceptation de ses produits, Groupe Plastika ne se tiendra pas responsable envers toute personne pour des dommages-intérêts directs ou indirects résultant de, et sans s'y limiter, la main d'œuvre, la finition, la manutention, le transport et les dommages causés par celui-ci, l'installation, profits perdus, ventes perdues, actes de la nature, troubles civils, actes de terrorismes ou autres.

Aucun crédit sur facture ou changement de prix ne sera accordé sans le consentement préalable, écrit et expresse de Groupe Plastika.

La présente garantie remplace et exclut toute autre garantie non exprimée explicitement ou implicitement en vertu de la loi ou autrement incluant, sans s'y limiter, toute garantie mercantile ou quant à un usage spécifique de nos produits.